

SUISSE ALÉMANIQUE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut comme **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

<p>Nombre de postes offerts</p>	<p>À titre indicatif, environ 38 postes sont proposés chaque année. Le nombre de postes proposés pour cette destination est généralement supérieur au nombre de candidatures.</p>
<p>Critères d'éligibilité spécifiques à la Suisse alémanique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française, européenne ou d'un pays de l'AELE ; • Âge : 20 à 35 ans ; • Niveau de langue : B1 en allemand ; Ou d'un A1 en allemand avec un B2 en anglais. NB : Certains établissements acceptent les candidats avec peu de connaissances en allemand (niveau A1). Dans ces cas, les possibilités de placement seront plus limitées mais pas exclues. • Statuts acceptés : étudiants, jeunes actuellement ou ayant été en service civique OFAJ ; jeunes actuellement ou ayant été lecteur France Mobil ; jeunes diplômés titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2023 ou 2024, anciens assistants. • Scolarité secondaire : Avoir effectué la majorité de sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'études demandé et disciplines acceptées : Avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier ; • Une lettre de recommandation est obligatoire. • Profil privilégié : candidats avec une première expérience réussie en animation ou enseignement. <p>Les candidats non-étudiants doivent obligatoirement se référer à la procédure indiquée dans la rubrique « 3. Vous n'êtes plus étudiant(e) et</p>



	<p>n'êtes plus en contact avec vos professeurs» du site internet de France Éducation international.</p> <p>- Ces candidats devront obligatoirement fournir une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>).</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles. Les assistants de langue doivent obligatoirement élire domicile en Suisse, de préférence dans le canton d'affectation et dans un lieu proche de l'école d'accueil.</p>
Établissements	<p>Collèges et lycées d'enseignement général et/ou professionnel et écoles de culture générale</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2025.</p> <p>Contrat 10 mois (1^{er} septembre 2025 - 30 juin 2026) ou 11 mois (15 août 2025 - 15 juillet 2026). D'autres durées (p.ex. 1^{er} septembre – 31 août) sont possibles dans certains cas, en fonction des Cantons.</p>
Temps de travail et de congés	<p>12 heures par semaine (soit 16 cours de 45 minutes) Congés scolaires selon le calendrier scolaire du canton d'affectation.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle Au moins 2600 CHF soit environ 2680 € net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>Les salaires varient légèrement d'un canton à l'autre et en fonction de l'expérience. Des variations peuvent également survenir au sein d'un même canton.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de salarié de son établissement d'affectation ou du canton.</p>
Couverture sociale	<p>Durant son contrat, l'assistant de langue doit adhérer au régime suisse d'assurance maladie (environ 250 CHF, frais à sa charge). S'il dispose d'une couverture médicale en France et qu'il est en possession d'une carte européenne d'assurance maladie française (CEAM), il peut demander à en être dispensé.</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement.</p>



Formation	France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.
Liens utiles	Ambassade de Suisse en France: www.eda.admin.ch/paris Ambassade de France en Suisse: www.ch.ambafrance.org/ Agence nationale suisse: Movetia - www.movetia.ch/ Réseaux sociaux : 
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.
Renouvellement de contrat	Il est possible de déposer une demande de renouvellement pour rester dans la même école ou faire un autre vœu régional.
Témoignages	De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international .

Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 cantons**.

Exemple :

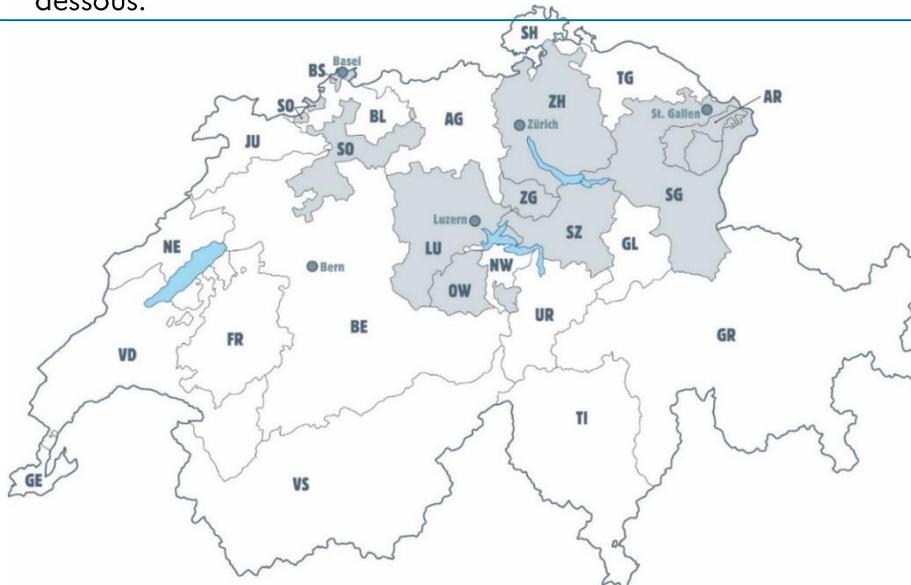
Choix 1 : Zürich

Choix 2 : Luzern

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- A titre indicatif, la répartition par canton des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2023-2024 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Appenzell-
Ausserrhodens - AO (2)
Bern – BE (3)
Basel-Stadt - BS (3)
Luzern - LU (3)
Nidwalden - NW (1)
Obwalden – OW (1)
Solothurn - SO (3)
St. Gallen - SG (3)
Thurgau - TG (1)
Zug - ZG (3)
Zürich - ZH (14)



Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.